

Communiqué intersyndical

Rassemblement pour le rétablissement des postes supprimés

Jeudi 30 octobre 2008, 10 heures

Siège du CNRS, 3 rue Michel Ange

lors du Conseil d'administration du CNRS

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la création de 130 "chaires mixtes universités-organismes".

Le 20 octobre, le Conseil scientifique du CNRS a pris position contre ces chaires.

En effet, 130 postes de chercheurs (90 au CNRS, 9 à l'INRIA, etc.) sont purement et simplement supprimés et transférés aux universités. Ce sont les universités qui les recruteront, selon la loi LRU, et assureront leurs carrières. Les EPST n'auront qu'à payer leurs salaires et n'exerceront aucune tutelle scientifique. Bien entendu, les enseignants-chercheurs doivent avoir un temps suffisant à consacrer à leur recherche mais c'est évidemment au ministère d'en assurer le financement par d'autres moyens que de « piquer » des postes aux organismes de recherche. Au-delà, nous nous prononçons pour faire revenir, dans un premier temps, la charge d'enseignement des enseignants-chercheurs de 192 à 150 heures.

Ces 130 chaires sont donc 130 suppressions de postes pour les organismes de recherche. Elles s'ajoutent aux 450 annoncées portant le nombre total des suppressions d'emplois à **580** dans les EPST !

Au CNRS, en définitive, 381 emplois seront supprimés (118 chercheurs dont 90 chaires, 105 ITA, 158 postdocs). Le concours de chercheurs 2009 est donc ouvert pour 300 postes contre 385 en 2008.

Les organisations syndicales et associations soussignées appellent les personnels de la recherche et des universités à **se rassembler le jeudi 30 octobre à 10 h au CNRS**, lors de la réunion du Conseil d'administration pour exiger le rétablissement de l'ensemble des postes supprimés.

Premiers signataires : SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, CGT-INRA, SGEN-CFDT RECHERCHE-EPST, UNEF, SLR, SLU, FERC-SUP, SNPTES-UNSA